

# RAPPORT D'INFORMATION Sur L'EVASION FISCALE INTERNATIONALE DES ENTREPRISES Présenté par Mme Bénédicte **PEYROL**, Rapporteure et M. Jean-François **PARIGI**, Président

Pour accéder directement à la partie qui vous intéresse cliquez sur le chiffré

#### **SOMMAIRE**

#### **AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT 12**

#### SYNTHÈSE DU RAPPORT 15

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES PROPOSITIONS : 15 PROPOSITIONS AU SERVICE DE LA JUSTICE FISCALE 24

INTRODUCTION 29

<u>PARTIE PRÉLIMINAIRE</u>: ÉVASION ET OPTIMISATION FISCALES: DE QUOI PARLE-T-ON ET OÙ EN EST-ON ? 35

I. DE QUOI PARLE-T-ON? CLARIFICATIONS LEXICALES ET CHIFFRÉES 35

A. CLARIFIER DES NOTIONS AUX CONTOURS FLOUS : UNE TENTATIVE DE MIEUX DÉFINIR L'ÉVASION ET L'OPTIMISATION FISCALES À TRAVERS LA NOTION DE SUBSTANCE 35

- 1. Des définitions traditionnelles peu claires et potentiellement trompeuses 36
- 2. Une tentative de clarification à travers l'artificialité et la substance économique 40

### B. ÉVALUER L'ÉVASION FISCALE : ÊTRE VIGILANT SUR LES CHIFFRES MENTIONNÉS ET DISPOSER DES DONNÉES UTILES 44

- 1. LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET LEURS LIMITES 44
- a. Les difficultés et contraintes inhérentes à l'évaluation de l'évitement fiscal 44
- b. L'inadéquation des méthodes macroéconomiques 45
- c. Les biais des méthodes directes 46
- 2. La remise en perspective des chiffres avancés dans le débat public 46
- a. Des chiffres très variables d'une étude à l'autre 46
- b. Des chiffres ne portant pas sur le même périmètre 49
- 3. L'opportunité de disposer d'évaluations par l'administration française <u>50</u>

II. OÙ EN EST-ON ? LA PRISE DE CONSCIENCE INTERNATIONALE ET LES INITIATIVES DEPUIS 2013 53

- A. LE PROJET « BEPS » : L'INITIATIVE SANS PRÉCÉDENT DE L'OCDE 53
- 1. Quinze actions ambitieuses pour améliorer la fiscalité internationale 53
- 2. Synthèse illustrée des effets du projet « BEPS » 56
- B. LA PRISE EN MAIN DE LA LUTTE CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL PAR L'UNION EUROPÉENNE <u>59</u>
- 1. Le projet « ACCIS » : l'harmonisation fiscale dans l'Union européenne 59
- 2. Les directives « ATAD » contre l'évasion fiscale 60
- 3. Le renforcement de l'information des administrations fiscales 61
- 4. La liste européenne des paradis fiscaux <u>62</u>
- 5. Les propositions de taxation de l'économie numérique : présentation générale 63

### III. UNE ACTION NATIONALE RESPONSABLE : LES CONTRAINTES JURIDIQUES S'IMPOSANT AU PARLEMENT 63

A. LES LIMITES AUX MARGES DE MANœUVRE DU LÉGISLATEUR : NORMES CONSTITUTIONNELLES, DROIT EUROPÉEN ET CONVENTIONS FISCALES 64 B. DES CONTRAINTES APPELANT À UNE RESPONSABILISATION DU LÉGISLATEUR 66

### IV. APPRÉHENDER L'ÉVASION FISCALE INTERNATIONALE SANS COMPLAISANCE MAIS SANS HYSTÉRIE 69

A. DES OUTILS DÉJÀ NOMBREUX ET EFFICACES : ENRICHIR L'ARSENAL SUR DES DYSFONCTIONNEMENTS CLAIREMENT IDENTIFIÉS 69

B. REMETTRE EN PERSPECTIVE LE POIDS DE L'IS DANS LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES 72

PREMIÈRE PARTIE : PENSER LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE PAR LES PRISMES D'ATTRACTIVITÉ ET D'IDENTITÉ ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE ET DE SA DIPLOMATIE FISCALE 75

- I. L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE 75 A. MIEUX RATTACHER LE DROIT D'IMPOSER ET MIEUX VALORISER L'ASSIETTE 75
- 1. La notion cardinale d'établissement stable et les améliorations proposées 76
- a. Les fondements conceptuels de l'établissement stable et les limites de sa définition actuelle 76
- b. L'amélioration de la définition de l'établissement stable : l'opportune proposition de l'OCDE 78
- 2. Mieux valoriser l'assiette imposable : la place centrale des prix de transfert 82
- a. La notion et l'importance des prix de transfert 83
- b. Les techniques de valorisation 85
- c. L'appréhension perfectible des prix de transfert en France 90
- B. CLARIFIER LES OUTILS ANTI-ABUS POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ JURIDIQUE ET AU PROFIT DE LEUR EFFICACITÉ  $\underline{100}$
- 1. Les outils anti-abus 100
- 2. L'abus de droit et les clauses anti-abus 102
- a. L'abus de droit français 102
- b. Les clauses anti-abus générales et ciblées et les interrogations qu'elles suscitent 105
- c. L'articulation des outils anti-abus : abus de droit et clauses anti-abus 110
- d. Faire évoluer l'abus de droit dans le respect des exigences constitutionnelles 112
- 3. Rénover les outils d'encadrement de la déductibilité des charges financières 114
- a. Les outils actuels prévus par le droit français 114
- b. Le renforcement possible de l'encadrement de la déductibilité des intérêts d'emprunt 115
- c. Les points de vigilance concernant l'encadrement prévu par la directive « ATAD » 116
- C. LES ENJEUX DE L'ATTRACTIVITÉ 121
- 1. Renforcer l'attractivité française dans le domaine des actifs incorporels 121
- a. La place stratégique occupée par les actifs incorporels 121

- b. L'indispensable encouragement de l'innovation et la protection de la propriété intellectuelle 122
- c. Les outils fiscaux en faveur de la recherche et de l'innovation : la question du taux réduit de 15 % 124
- d. La nécessité d'une réponse ambitieuse de l'Union européenne aux défis posés par la réforme fiscale américaine 130
- 2. Assurer une sécurité juridique optimale 131
- a. Garantir la stabilité du droit fiscal 131
- b. Offrir aux entreprises des garanties procédurales suffisantes en développant les rescrits en matière de prix de transfert et d'établissement stable 132
- c. Engager une réflexion sur l'opposabilité des versions consolidées des conventions modifiées par la Convention multilatérale du 7 juin 2017 134
- d. Valoriser les entreprises fiscalement vertueuses 135

### II. REMETTRE LA DIPLOMATIE FISCALE AU CENTRE DU JEU 137 A. UTILISER LA FORCE DIPLOMATIQUE ET LA STABILITÉ POLITIQUE DE LA

- FRANCE POUR ÊTRE MOTEUR DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE 137
- 1. Utiliser la puissance diplomatique et politique de la France face aux pratiques fiscales dommageables étrangères 137
- a. Améliorer la prise en compte des aspects fiscaux dans les rencontres officielles internationales 138
- b. Utiliser tous les leviers possibles pour obtenir des avancées sur les sujets fiscaux 138
- 2. Renforcer la lutte contre les pratiques fiscales dommageables au sein de l'Union européenne et accompagner la transition des États fiscalement agressifs 139
- a. Les pratiques dommageables de certains États membres 139
- b. Assurer le respect des engagements fiscaux des États membres de l'Union européenne 141
- c. Accompagner la transition des États membres dont les modèles économiques reposent sur l'attractivité fiscale 143
- B. PENSER LA FISCALITÉ DANS UN MONDE INSTABLE 145
- 1. L'indispensable réponse européenne à la réforme fiscale américaine 145
- a. La récente réforme fiscale américaine : une ambition contre l'évasion fiscale empreinte d'unilatéralisme 145
- b. Les movens de réponse de l'Union européenne 150
- 2. Assurer le respect des intérêts français dans le cadre de l'exécution des conventions 151
- a. Les pratiques irrégulières de nombreux pays pour récupérer des recettes fiscales 151
- b. Renforcer le dialogue avec les entreprises pour avoir une pleine connaissance des pratiques locales irrégulières 153

#### C. RENFORCER L'ASSOCIATION DU PARLEMENT DANS LA DIPLOMATIE FISCALE FRANÇAISE 154

- 1. Renforcer l'association du Parlement jusqu'à la ratification des conventions 154
- a. Améliorer l'information du Parlement tout au long des négociations 155
- b. Développer les compétences réglementaires de la commission des finances sur les projets de loi relatifs aux conventions fiscales 156
- 2. Développer l'implication des parlements nationaux dans le processus décisionnel de l'Union européenne 158

#### DEUXIÈME PARTIE: APPRÉHENDER LA NUMÉRISATION ET LA FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE 161

#### I. LES DÉFIS DE LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE 161

- A. ÉCONOMIE NUMÉRIQUE OU NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE ? 162
- 1. Une numérisation de l'ensemble de l'économie 162

- 2. Les défis fiscaux de l'économie numérique 165
- 3. Une absence de consensus sur l'appréhension fiscale de l'économie numérique 165
- B. LES CONSÉQUENCES D'UNE ADAPTATION DE LA FISCALITÉ

INTERNATIONALE À L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE : UN GLISSEMENT VERS LES MARCHÉS DE CONSOMMATION ? 166

- 1. Les manifestations d'un glissement vers le pays de consommation au regard des questions liées à la création de valeur <u>167</u>
- a. L'appréciation des facteurs de création de valeur : une place plus importante pour les pays de consommation ? 167
- b. La nécessité d'une approche européenne commune sur la création de valeur 171
- 2. Les conséquences incertaines d'un tel glissement pour la France 172
- a. Un glissement a priori favorable à la France s'agissant de l'économie numérique 172
- b. Un glissement défavorable s'agissant de certains grands groupes 173
- c. Premiers éléments de réponse par l'analyse du solde commercial français : un déficit important et des importations dynamiques <u>173</u>
- d. Rester vigilant et disposer d'une évaluation exhaustive 176
- II. LES RÉPONSES À LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE 178
- A. LE PROJET « ACCIS », PREMIÈRE RÉPONSE À LA NUMÉRISATION DE
- L'ÉCONOMIE ET AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE FISCALE EUROPÉENNE 179
- 1. L'ambitieux projet « ACCIS » : faciliter la vie des entreprises et renforcer la lutte contre les abus fiscaux 179
- a. Les objectifs du projet « ACCIS » 179
- b. L'harmonisation de l'assiette 180
- c. La consolidation et la répartition de l'assiette commune 181
- d. Le recouvrement de l'impôt 182
- 2. L'impact du projet « ACCIS » 183
- 3. Un travail diplomatique intense permettant d'envisager une harmonisation de l'assiette de l'IS à l'été 2019 185
- a. La position commune franco-allemande sur « ACCIS » 185
- b. Les négociations auprès des autres États membres et la perspective d'un aboutissement en 2019 <u>186</u>
- c. La nécessaire réaffirmation du soutien du Parlement français au projet « ACCIS » 186
- B. MIEUX IMPOSER LES ACTEURS DU NUMÉRIQUE : LA CONSÉCRATION DE
- L'ÉTABLISSEMENT STABLE VIRTUEL (ESV)<u>188</u>
- 1. Le concept d'établissement stable virtuel <u>188</u>
- 2. L'essor de l'établissement stable virtuel : les initiatives nationales 188
- 3. L'ambitieuse proposition de la Commission européenne : la consécration de l'établissement stable virtuel en Europe\_190
- a. La proposition européenne reposant sur la présence numérique significative 190
- b. L'articulation de l'ESV européen et du projet « ACCIS » 192
- 4. L'éventuelle consécration de l'établissement stable virtuel en droit français 192
- a. La question de l'opportunité d'une consécration nationale de l'ESV 193
- b. La question des modalités de la consécration de l'ESV en droit français 195
- c. L'application combinée de l'ESV et de la clause anti-abus générale conventionnelle 196
- C. LES TAXES SPÉCIFIQUES À L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE 198
- 1. Les initiatives nationales 198
- 2. La proposition européenne de taxe sur les services numériques (TSN) : une initiative opportune mais appelant à la vigilance  $\underline{199}$
- 3. Faire preuve de prudence vis-à-vis des mesures ciblant certaines entreprises numériques 202

### D. DES PISTES À EXPLORER : TAXE ANTI-ABUS ET IMPOSITION ALTERNATIVE FORFAITAIRE 205

- 1. L'éventuelle introduction d'une taxe sur les bénéfices détournés 205
- a. Une taxe inspirée d'un outil britannique anti-abus 205
- b. Les difficultés juridiques et la potentielle redondance entraînées par une telle taxe 207
- 2. La réflexion autour d'un impôt forfaitaire alternatif 209
- a. Une réflexion faisant écho à celle sur l'impôt minimum 209
- b. Les manifestations de l'impôt forfaitaire et son rejet par l'OCDE 209
- c. La question d'une consécration nationale d'un impôt forfaitaire alternatif et ses difficultés 210
- E. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES RÉPONSES À APPORTER 213
- 1. Propositions en cas de succès des initiatives européennes : assurer l'efficacité des dispositifs prévus 213
- 2. Propositions en cas d'enlisement des initiatives européennes : agir au niveau national 214

## III. LA FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE : LUTTER CONTRE L'ÉVASION FINANCIÈRE 217

#### A. RENFORCER LES OUTILS CONTRE LES « PARADIS FISCAUX » 217

- 1. L'actualité européenne : la liste commune des juridictions non coopératives 217
- 2. Accélérer la mise en œuvre des contre-mesures face aux États et territoires non coopératifs (ETNC) 220
- 3. Améliorer l'efficacité des outils applicables aux pays à régime fiscal privilégié 224
- 4. Étendre le régime des sociétés étrangères contrôlées aux ETNC 227
- 5. Améliorer l'information du Parlement dans le suivi de l'exécution des conventions et en matière d'ETNC 228
- B. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET FISCALE 231
- 1. Le registre des bénéficiaires effectifs et la question d'une ouverture encadrée du registre des trusts <u>231</u>
- 2. L'encadrement des banques et des intermédiaires financiers : la déclaration publique pays par pays et la transmission des montages agressifs <u>233</u>
- a. La déclaration publique pays par pays des banques 233
- b. La déclaration des montages à risque 234
- c. La sanction des intermédiaires 236

#### TROISIÈME PARTIE: UNE ADMINISTRATION OUVERTE ET INNOVANTE 237

- I. L'ENJEU DES DONNÉES ET DE LA TRANSPARENCE : UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ADMINISTRATION FISCALE 237
- A. UN CONTRÔLE FISCAL PERFORMANT AUX RÉSULTATS ÉLEVÉS 237
- B. L'UTILISATION DES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION : FAIRE FACE À
- L'AFFLUX D'INFORMATIONS POUR AMÉLIORER LE CONTRÔLE 240
- 1. La documentation en matière de prix de transfert 240
- 2. Les échanges de renseignements financiers entre administrations 241
- a. Les efforts de l'OCDE en matière d'échanges de renseignements 241
- b. Les règles européennes en matière d'échange de renseignements : une transposition ambitieuse et croissante des préconisations de l'OCDE 242
- 3. La déclaration pays par pays des entreprises et la question de sa publicité 244
- a. La déclaration pays par pays des entreprises 244
- b. Les interrogations sur l'opportunité de rendre publique la déclaration pays par pays 245
- c. En attendant une publicité européenne, la possibilité d'organiser une publicité ciblée 247
- 4. L'exploitation par l'administration des données reçues : échanges d'informations et déclarations des entreprises 249
- a. Les données disponibles et les difficultés qu'elles peuvent présenter 249
- b. L'évaluation nécessaire des outils d'information de l'administration 250

- C. L'AMÉLIORATION DES OUTILS TECHNIQUES POUR TRAITER L'INFORMATION 251
- 1. Les atouts du « data mining » et de l'analyse prospective 251
- 2. La nécessité d'une information embrassant l'ensemble du cycle des contrôles, de leur lancement à leur conclusion contentieuse <u>252</u>
- 3. Le fichier des écritures comptables, outil au service d'un contrôle plus efficient <u>253</u> II. L'OUVERTURE DES COMPÉTENCES ET LA PARTICIPATION DE NOUVEAUX ACTEURS <u>254</u>
- A. METTRE À PROFIT LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES POUR ASSURER UN DÉPLOIEMENT OPTIMAL DES PERSONNELS 254
- B. ENRICHIR LES COMPÉTENCES DES SERVICES DE CONTRÔLE : FAVORISER LES MOBILITÉS ENTRANTES ET SORTANTES 255
- C. SYSTÉMATISER L'ASSOCIATION DES SERVICES DIPLOMATIQUES ET ÉCONOMIQUES 259
- 1. Renforcer l'implication des services diplomatiques 259
- 2. Systématiser l'association des directions économiques aux services fiscaux 260
- D. OUVERTURE ET DIALOGUE : RÉFLÉCHIR À LA CRÉATION D'UNE INSTANCE ASSOCIANT ÉCONOMISTES ET SOCIÉTÉ CIVILE AVEC LE CONCOURS DE L'ADMINISTRATION 262
- III. DES OUTILS ANNEXES CONTRE L'ÉVASION FISCALE : LE DROIT DE LA CONCURRENCE 262
- A. L'ACTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, ILLUSTRATION DE L'EFFICACITÉ DE L'APPROCHE CONCURRENTIELLE<u>262</u>
- 1. Les outils européens en matière de concurrence 262
- 2. La lutte contre les rescrits fiscaux abusifs : les enquêtes en matière d'aides d'État de la Commission européenne <u>263</u>
- 3. L'éventuel enrichissement des échanges automatiques des décisions fiscales anticipées en Europe 265
- B. L'APPRÉHENSION ALLEMANDE DES GÉANTS DU NUMÉRIQUE SOUS L'ANGLE DE LA CONCURRENCE <u>266</u>

**CONCLUSION 269** 

TRAVAUX DE LA COMMISSION 273

FEUILLE DE ROUTE DES PROPOSITIONS DU RAPPORT 297

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS 301

CONTRIBUTION PRÉSENTÉE PAR M. ÉRIC COQUEREL AU NOM DU GROUPE LA FRANCE INSOUMISE 307